

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 décembre 2019

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2454)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1426

présenté par

M. François-Michel Lambert, M. Acquaviva, M. Castellani, M. Colombani, M. El Guerrab,
Mme Josso, M. Molac, M. Pancher et M. Pupponi

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 6 BIS A, insérer l'article suivant:**

L'article L. 3212-3 du code général de la propriété des personnes publiques est complété par un alinéa ainsi rédigé :

« Ils peuvent également céder gratuitement les biens de scénographie dont ils n'ont plus l'usage, aux mêmes conditions que celles fixées pour l'État au 7° de l'article L. 3212-2. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement prévoit que les dispositions s'appliquant aux établissements d'État s'appliquent de la même façon aux établissements publics des collectivités, évitant ainsi le gaspillage des biens de scénographie des collectivités territoriales, de leurs groupements et leurs établissements publics, qui sont aujourd'hui jetés lorsqu'aucune solution de réemploi en interne n'est possible.